

**ANNEXES : Les structures locales
d'accompagnement pour les personnes
victimes de violences conjugales**

Centre Bretagne :

Site de Plouzané.....page 2
Site de Lorient.....page 3
Site de Dinard.....page 4
Site de Concarneau.....page 5

Centre Atlantique :

Site de Nantes.....page 6
Site de
Bouin.....page 7
La Tremblade.....page 8
Arcachon.....page 9
Anglet.....page 10

Centre Manche Mer du Nord :

Boulogne/Mer.....page 11
Port en Bessin.....page 12

Centre Méditerranée :

La Seyne sur Mer.....page 13
Sète.....page 14
Palavas.....page 15

DOM/TOM :

Martinique.....page 16
Guadeloupe.....page 17
Guyane.....page 18
La Réunion.....page 19
Thaïti.....page 20
Nouvelle Calédonie.....page 21


Les structures locales- Site de Plouzané

Etape 1 : Dans l'urgence

- **L'unité d'accueil des personnes victimes** est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation, d'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales et/ou sexuelles, à partir de 15 ans, dans le domaine du soin, de la psychologie et du social. Une consultation est proposée par une infirmière/psychologue/assistante sociale pour toute personne se présentant spontanément au Centre hospitalier : **02 98 34 74 65**.

- Il est possible d'être reçu par une **psychologue et/ou des intervenantes sociales au Commissariat de Police de Brest** qui peuvent vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : **02 98 43 77 89**.

- **Le SIAO urgence au 115** : l'association est en lien avec un réseau constitué des structures volontaires et aptes à héberger des personnes (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : 115

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action

Logement pour appuyer des demandes urgentes de logement.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2 : Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretionslesviolences.gouv.fr/>

- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF du Finistère accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches qu'elles soient juridiques, sociales ou professionnelles : **02 98 44 97 47-contact@cidff29.fr**, 26 Rue Fautras, 29200 Brest.

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un

certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **Emergence -aide aux victimes d'infraction pénale** a pour objectif d'écouter, d'informer, d'accompagner dans les démarches pour aider la victime à se reconstruire: **02 98 33 83 83**. 7 rue de Vendée, 29200 Brest.

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)


Les structures locales- Lorient

Etape 1 : Dans l'urgence

- **L'unité médico-judiciaire de l'hôpital de Lorient** permet de rencontrer une prise en charge sociale, et/ou juridique : 02 97 06 91 54. Une prise en charge médicale par des médecins légistes est aussi possible : 02 97 06 97 06.

- Il est possible d'être reçu par une **intervenante sociale au Commissariat de Police de Lorient** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : 02-97-78-86-00

- **Le SIAO urgence au 115** : l'association est en lien avec un réseau constitué des structures volontaires et aptes à héberger des personnes (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : 115

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes de logement.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos

proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2 : Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF du Morbihan accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches qu'elles soient juridiques, sociales ou professionnelles : 09-83-08-86-85-mpe.cidff56@gmail.com. Sur rendez-vous au 2 rue du Professeur Mazé-Lorient.

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **Aide aux Victimes d'Infraction Pénale (ADAVI)** a pour objectif d'écouter, d'informer, d'accompagner dans les démarches administratives, sociales ou judiciaires avant/pendant ou après le dépôt de plainte : 02 97 84 12 76 - bav.lorient@adavi56.fr

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)


Les structures locales- Dinard

Etape 1 : Dans l'urgence

- **Une consultation médico-sociale au Centre Hospitalier de Saint Malo** permet de rencontrer un médecin et assistante sociale dans le cadre de violences : 02 99 21 27 90.

- Il est possible d'être reçu par une **assistante sociale au Commissariat de Police de Dinard et Saint Malo** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : 07 66 83 44 23

- **Le SIAO urgence au 115** : l'association est en lien avec un réseau constitué des structures volontaires et aptes à héberger des personnes (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : 115

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes de logement.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils

puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2 : Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF de l'Ille et Vilaine accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches qu'elles soient juridiques, sociales ou professionnelles : 02-99-30-80-89 cidff35@orange.fr-Permanence possible sur St Malo

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire


- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **Aide aux Victimes d'Infraction Pénale** a pour objectif d'écouter, d'informer, d'accompagner dans les démarches administratives, sociales ou judiciaires: 02-99-56-02-35- sas.saint-malo@ais35.fr
8 b Av Moka- St Malo

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales- Concarneau

Etape 1 : Dans l'urgence

- **Le SIAO urgence au 115** : l'association est en lien avec un réseau constitué des structures volontaires et aptes à héberger des personnes (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : 115
 - **L'Abri Côtier**, urgence femme, est une association qui vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales dans la recherche d'un hébergement d'urgence et par une écoute/soutien moral : 06 43 42 22 19-urgencefemmes@gmail.com- 5 rue du Colonel Moll - Concarneau
 - **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 
- L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes de logement.
- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2 : Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **L'annexe SOS Femmes**: l'association propose une ligne d'écoute téléphonique et une orientation: 07-72-10-18-52- lannexe.sosfemmes@gmail.com
- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF du Finistère accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches qu'elles soient juridiques, sociales ou professionnelles : 02-98-44-97-47- contact@cidff29.fr. Permanence possible sur Concarneau.
- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).
- **Agora Justice** a pour objectif d'écouter, d'informer, d'accompagner dans les démarches administratives, sociales ou judiciaires: 02 98 52 08 68- contact@agorajustice.fr- Permanence possible sur Concarneau.

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)


Les structures locales- Nantes

Etape 1- Dans l'urgence :

- **Le Centre fédératif médico-légal du CHU de Nantes** permet aux personnes victimes de violences (psychologiques, physiques, abus sexuels) d'être reçus par un professionnel (médecin, victimologues ou psychologues) : **02 40 08 78 51**- Hôtel Dieu

- Il est possible d'être reçu par une **assistante sociale du Département mise à disposition à l'hôtel de Police de Nantes** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits, vous orienter et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : **02 53 46 71 56- 06 88 20 95 95**.

- **Le SIAO urgence au 115** : l'association est en lien avec un réseau constitué des structures volontaires et aptes à héberger des personnes (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : 115

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos

proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslsviolences.gouv.fr/>

- **Solidarités Femmes Loire Atlantique** : l'association propose une ligne d'écoute téléphonique, un accueil physique de jour, une mise à l'abri et un groupe d'échanges : 02-40-12-12-40, 23 rue Jeanne d'Arc, 44000 Nantes- contact@solidaritefemmes-la.fr

- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF de Loire Atlantique accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles : **02-40-48-13-83** 31 bd Emile Gabory-44200 Nantes.

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Citad'elles** est un lieu composé de psychologues, travailleuses sociales, juristes, infirmière, psychiatre, sage-femme, éducatrice spécialisée, policiers, gendarmes et avocats... qui peut accompagner les femmes dans les démarches essentielles : santé, droit, aide sociale et psychologique, dépôt de plainte. Elle propose aussi des activités de reprise de **confiance en soi et de ressourcement** (groupes de parole, art thérapie). Le lieu est ouvert 7j/7 et 24h/24 sans rendez-vous : 02-40-41-51-51- 8bd Vincent Gâche-44200 Nantes- contact@nantescitadelles.fr


« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales-Bouin

Etape 1- Dans l'urgence :

- Il est possible d'être reçu par une **assistante sociale au Commissariat de Police de La Roche/Yon** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits, vous orienter et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : **02-51-47-49-58**.

- **Le SIAO urgence au 115** : l'association est en lien avec un réseau constitué des structures volontaires et aptes à héberger des personnes (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : 115

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifrémer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **SOS Femmes Vendée** : l'association propose une écoute, un accueil physique, hébergement et accompagnement **02-51-47-77-59**- Permanence possible sur Challans.

- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles : 02-51-08-84-84-accueil@cidff85.fr Permanence possible sur Challans.

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **Aide aux Victimes d'Infraction Pénale (ADAVIP)** est une association proposant une écoute, un soutien psychologique, une information sur les droits et un accompagnement dans les démarches pénales: **02-51-37-94-56**- 55 bd Aristide Briand- La Roche/Yon- francevictimes85lry@orange.fr


« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales-La Tremblade

Etape 1- Dans l'urgence :

- Il est possible d'être reçu par un **intervenant social au Commissariat de Police/Gendarmerie** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits, vous orienter et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : **06 31 91 22 58**

- **Le SIAO urgence au 115** : l'association est en lien avec un réseau constitué des structures volontaires et aptes à héberger des personnes (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **Tremplin 17** : l'association propose une écoute, un accueil physique, hébergement (accueil de jour) : 1 Rue de la providence 17200 ROYAN **05 46 39 04 00** polesocial.royan@tremplin17.fr

- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles: **05-46-41-18-86- contact@cidff17.org**

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **France Victimes (service CIDFF 17)** : dans ce cadre des groupes de parole sont proposés, une information sur vos droits, un soutien/accompagnement psychologique : **05-46-51-02-50**


« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales-Arcachon

Etape 1- Dans l'urgence :

- **L'Unité de victimologie à l'hôpital d'Arcachon** permet aux personnes victimes de violences (psychologiques, physiques, abus sexuels) d'être reçus par un professionnel (médecin, psychologue, travailleur social).

- **Le SIAO urgence au 115** : l'association est en lien avec un réseau constitué des structures volontaires et aptes à héberger des personnes (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **Solidarité Femmes Bassin** : l'association propose une écoute téléphonique. Tél : **06 89 61 49 10 – 05 57 17 55 62- sfb33980@gmail.com**

- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF de la Gironde accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles: **05 56 44 30 30. Permanences sur le département**

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire


- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **Vict'aid** : dans ce cadre des groupes de parole sont proposés, une information sur vos droits, un soutien/accompagnement psychologique : **05 56 01 28 69-** Cours Georges Clémenceau Bordeaux- victaid@institut-don-bosco.fr

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales-Anglet

Etape 1- Dans l'urgence :

- **L'Unité de victimologie de la Côte Basque** permet aux personnes victimes de violences d'être reçues par un professionnel (médecin, psychologue, assistant social) : -
 - Il est possible d'être reçu par un **référént violences conjugales à la Gendarmerie de Bayonne** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits, vous orienter et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte
 - **Le SIAO urgence:** l'association est en lien avec un réseau constitué des structures volontaires et aptes à héberger des personnes (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **05 59 52 60 93** ou **115**.
 - **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 
- L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.
- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police.

Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **LAEVC (Lieu Accueil Ecoute Violence Conjugale)** : lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement : **05 59 46 40 86**- 14 rue Laffitte- Bayonne.
- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF 64 accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles : **06 37 95 78 22**- permanences Bayonne et territoire (Saint-Jean-de-Luz et Saint-Jean-pied-de-port)
- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **ACJPB** (Association Citoyenneté-Justice Pays Basque) : permet aux victimes d'infraction pénale d'être accompagné par un juriste et psychologue. 28 Rue Lormand, 64100 Bayonne : **05.59.59.45.93**
- **L'association Atherbea** à Bayonne propose le dispositif Bruyantes, des groupes de parole destinés à des femmes qui ont été ou sont victimes de violences conjugales. Une fois par mois, une psychologue et une travailleuse sociale vous accueillent autour d'un thé ou d'un café pour vous écouter, vous soutenir et vous permettre d'échanger avec d'autres femmes : **05 59 46 40 86** ou **07 69 03 30 44**- bruyantes.bayonne@yahoo.com

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)


Les structures locales- Boulogne-sur-Mer

Etape 1- Dans l'urgence :

- **L'unité de victimologie de l'hôpital de Boulogne-sur-Mer** propose un accueil par un médecin et/ou psychologue: **03 21 99 82 27**.

- Il est possible d'être reçu par une **intervenante sociale ou psychologue mise à disposition au Commissariat de Police de Boulogne-sur-Mer** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : **03 21 99 48 77 (social)-03 21 99 48 42 (psychologue)**

- **Le SIAO urgence:** l'association est en lien avec un réseau constitué des structures d'hébergement (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police.

Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **A tire d'ailes:** accueil de jour, écoute, aide, orientation: **07 61 73 64 14**

- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF du Pas de Calais accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles. Un groupe de parole est également proposé. **03 21 30 45 41-** 36 rue Grande rue, Boulogne-sur-Mer.

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire


- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **France Victime** a pour objectif d'écouter, d'informer, d'accompagner dans les démarches administratives, sociales ou judiciaires: **03 21 71 62 00**. Permanence possible sur Boulogne-sur-Mer

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales- Port-en-Bessin

Etape 1- Dans l'urgence :

- **L'unité de victimologie de l'hôpital de Saint-Lô** propose un accueil par un médecin et/ou psychologue pour vous écouter, vous informer, établir un rapport : **02 33 06 30 78**.
 - Il est possible de prendre rendez-vous avec une **intervenante sociale à l'hôtel de Police de Caen** : écoute/information/accompagnement lors d'un dépôt de plainte : **02 31 29 21 57-**
 - **Le SIAO urgence**: l'association est en lien avec un réseau constitué des structures d'hébergement, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**
 - **Le Foyer Jacques Cornu** à Bayeux: propose un hébergement d'urgence: osys.calvados@gmail.com
 - **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 
- L'assistante sociale de l'Ifrémer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.
- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police.

Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF du Calvados accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles. Un psychologue peut également vous recevoir. **02 31 62 32 17-** Permanence possible sur Bayeux
- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.
- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**


Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).
- **L'ACJM (Aide aux Victimes d'Infraction Pénales)** a pour objectif d'écouter, d'informer, de proposer un soutien psychologique/social et d'accompagner dans les démarches: **02 31 35 67 10-** acjm.caen@wanadoo.fr

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales- La Seyne-sur-Mer

Etape 1- Dans l'urgence :

- **L'unité de victimologie Hôpital de la Timone à Marseille** propose un accueil par des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux (médecin légiste, prise de plainte...) : **04 91 38 63 85**
 - Il est possible d'être reçu par une **assistante sociale mise à disposition au Commissariat de Police de Toulon** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : **04.98.03.54.15-06.99.38.02.87**
 - **Le SIAO urgence**: l'association est en lien avec un réseau constitué des structures d'hébergement (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**
 - **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 
- L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.
- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police.

Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **La Maison Françoise Giroud**: accueil, écoute, aide, orientation par des professionnels (avocats, psychologues, travailleurs sociaux...) : **04 94 92 74 21**- 2 rue Docteur Mazen, La Seyne-sur-Mer.
- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF du Var accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles. **04 94 65 82 84**- Permanence possible sur La Seyne-sur-Mer.

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**


Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).
- **Association d'aide aux Victimes d'Infraction du Var** a pour objectif d'écouter, d'informer, d'accompagner dans les démarches administratives, sociales ou judiciaires tout au long de la procédure : **04.98.46.00.80**- contact@aaviv.fr- Permanence possible sur La Seyne-sur-Mer

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales-Sète

Etape 1- Dans l'urgence :

- **L'unité de victimologie du CHU de Montpellier** permet aux victimes de violences (psychologiques, physiques) d'être reçues par un professionnel (médecin, infirmier, psychologue) : **04 67 33 85 86**
 - Il est possible d'être reçu par une **assistante sociale du Département mise à disposition au Commissariat de Police de Sète** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : **06 83 78 34 29**
 - **Le SIAO urgence:** l'association est en lien avec un réseau constitué des structures d'hébergement (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**
 - **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 
- L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.
- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils

puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF de L'Hérault accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles. Un groupe de paroles est également proposé : **04 67 72 00 24**- Permanence possible sur Sète.
- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.
- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**


Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).
- **France Victimes 34** : des juristes vous informe sur vos droits, le dépôt de plainte, la procédure pénale et vous accompagne dans cette démarche. Un soutien psychologique est proposé également sur rendez-vous. **04 67 60 61 78**. Permanence possible sur Agde.

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales- Palavas

Etape 1- Dans l'urgence :

- **L'unité de victimologie du CHU de Montpellier** permet aux victimes de violences (psychologiques, physiques) d'être reçues par un professionnel (médecin, infirmier, psychologue) : **04 67 33 85 86**
 - Il est possible d'être reçu par une **intervenante sociale au Commissariat de Montpellier** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : **06 74 94 49 73**.
 - **Le SIAO urgence**: l'association est en lien avec un réseau constitué des structures d'hébergement (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**
 - **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 
- L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.
- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police.

Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **Centre Elisabeth Bouissonnade** : c'est un lieu d'accueil géré par le CCAS, qui permet de bénéficier d'une aide et d'une orientation, d'un soutien psychologique, d'être informée sur vos droits/aides, d'être soutenue dans la démarche d'hébergement : **04 67 58 07 03**.
- **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF de L'Hérault accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles. Un groupe de paroles est également proposé: **04 67 72 00 24**
- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un

certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).
- **France Victimes 34** : des juristes vous informe sur vos droits, le dépôt de plainte, la procédure pénale et vous accompagne dans cette démarche. Un soutien psychologique est proposé également sur rendez-vous. **04 67 60 61 78**.


« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales- Martinique

Etape 1- Dans l'urgence :

- Il est possible d'être reçu par une **intervenante au Commissariat de Police de Fort-de-France** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte. **Assistante sociale : 06 96 22 97 75. Psychologue : 06 96 32 50 65.**

- **Le SIAO urgence:** l'association est en lien avec un réseau constitué des structures d'hébergement (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**

- **Action Logement :** un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.

- **Application App'elles :** c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919.**



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **La Maison de Solange :** accueil de jour, écoute et accompagnement, espace détente, permanences deux fois par mois d'une avocate : 0596 71 26 26. accueilfemme@uniondesfemmes-mq.fr – 5 rue Isambert- Fort-de-France

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus :** cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **France Victimes :** des juristes vous informe sur vos droits, le dépôt de plainte, la procédure pénale et vous accompagne dans cette démarche. **0596 51 31 28.** 23 rue du 23 mai 1848- Fort-de -France

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)


Les structures locales-Guadeloupe

Etape 1- Dans l'urgence :

- **L'unité de victimologie du CHU de Pointe-à-Pitre** permet aux victimes de violences (psychologiques, physiques) d'être reçues par un professionnel (médecin, infirmier, psychologue, assistant social) : **0590 93 47 52**

- Il est possible d'être reçu par une **intervenante sociale au Commissariat de Police de Pointe-à-Pitre** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte : **0590 23 91 61**

- **Le SIAO urgence**: l'association est en lien avec un réseau constitué des structures d'hébergement (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police.

Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- • **Le CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)**: les professionnelles du CIDFF de la Guadeloupe accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles : **05 90 82 52 92**.

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **France Victimes** : des juristes vous informe sur vos droits, le dépôt de plainte, la procédure pénale et vous accompagne dans cette démarche. **Tél : 0590 84 22 86- guadav@orange.fr**- Permanences sur plusieurs communes de la Guadeloupe


« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales- Guyane

Etape 1- Dans l'urgence :

- Il est possible d'être reçu par une **intervenante au Commissariat de Police** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte. Kourou : **05 94 32 00 03**

- **Le SIAO urgence**: l'association est en lien avec un réseau constitué des structures d'hébergement (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/jesouhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **L'Arbre fromager** : écoute, soutien et accompagnement des femmes. Permanences d'écoute le matin au 1 rue François Arago à Cayenne : 0594 38 05 05- arbrefromager@yahoo.fr

- **CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF de Guyane accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles :: 7 bis rue Madame Pichevin Cayenne- Tél : **05 94 35 48 72-** contact@agav973.fr

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **Association d'aide aux victimes d'infractions pénales (AAVIP)** : des juristes vous informent sur vos droits, le dépôt de plainte, la procédure pénale et vous accompagne dans cette démarche. Tél : **05 94 27 35 06-** 973aavip@gmail.com


« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales- La Réunion

Etape 1- Dans l'urgence :

- Il est possible d'être reçu par une **assistante sociale au Commissariat de Police ou brigade de gendarmerie** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte. **Nord de la Réunion** : 0262 90 75 73- **Ouest de la Réunion** : 0692 64 68 11.

- **Le SIAO urgence**: l'association est en lien avec un réseau constitué des structures d'hébergement (hôtels, associations...) sur l'ensemble du département, ce qui permet de trouver rapidement une solution d'hébergement temporaire. Tél : **115**

- **Action Logement** : un logement temporaire peut être proposé avec une prise en charge financière possible. Vous pouvez les contacter par le formulaire en ligne : <https://site.actionlogement.fr/je-souhaite-etre-aide/> 

L'assistante sociale de l'Ifremer peut également solliciter directement le service social d'Action Logement pour appuyer des demandes urgentes.

- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **Association Afect** (Association de lutte contre les violences intrafamiliales à La Réunion) propose un accueil, une écoute et un accompagnement des femmes victimes de violences conjugales : **0262 28 09 66- afecttt3@orange.fr**

- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.

- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** prend en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** (professionnel ayant un numéro adeli) et des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).

- **ARAJUFA (aide juridique aux familles et victimes)** : soutien juridique, information sur vos droits, accompagnement psychologique pendant la procédure. **0262 25 12 83**. arajufastpierre@gmail.com

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales- Tahiti

Etape 1- Dans l'urgence :

- Il est possible d'être reçu par une **intervenante sociale à la gendarmerie de Papeete** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte. Tél : 40.46.74.06
- **Centres d'hébergement d'urgence Le PU HO TE HAU** (Piraé) : accueille et prend en charge les femmes victimes de violences. Tél : 40.43.56.72
- **Application App'elles** : c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- Au niveau national, l'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **CIDFF (Centre d'information pour les droits des femmes et des familles)** : les professionnelles du CIDFF de la Polynésie Française accueillent les victimes, identifient leurs difficultés et leurs besoins et offrent une information et un accompagnement global dans leurs démarches juridiques, sociales ou professionnelles :: 68 rue Jacques Monrenhout-98 716 Piraé- Tél. 689 40 45 01 20
- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.
- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** peut peut-être prendre en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** ou des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).
- **Association d'aide aux victimes (APAJ)** : des juristes et psychologues vous informent sur vos droits, le dépôt de plainte, la procédure pénale et vous accompagne dans cette démarche. Tél : 40.43.20.41/87.79.21.12/87.76.52.50
contact@apaj.net

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)

Les structures locales- Nouvelle Calédonie

Etape 1- Dans l'urgence :

- **Dispositif d'accueil des victimes CHT Médipôle de Koutio.** Les consultations ont lieu avec un médecin, éducateur, juriste et psychologue : **20 83 40-dav@cht.nc**
- Il est possible d'être reçu par une **intervenante sociale à la gendarmerie** qui peut vous écouter, vous informer sur vos droits et vous accompagner lors d'un dépôt de plainte: **29 51 41** ou **73 06 99**
- **Hébergement d'urgence** : contacter le centre médico social : **43 34 11**
- **Application App'elles**: c'est une application gratuite permettant de lancer une alerte à vos proches si vous vous sentez en danger afin qu'ils puissent vous porter secours et/ou appeler la police. Lorsque l'alerte est activée, un enregistrement se met automatiquement en route.

Etape 2- Ecoute et accompagnement

- L'association **Solidarité Femmes (SOS Femmes)** propose un numéro national d'écoute aux femmes victimes de violences et à leur entourage : **3919**.



Il peut y avoir également un signalement en ligne : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

- **SOS Ecoute** propose une écoute notamment lors de violences conjugales par des professionnels : **05.30.30**
- **Le Relais** propose un accueil par un travailleur social qui évalue, accompagne et oriente vers une prise en charge thérapeutique (accompagnement psychologique, sophrologie), juridique et socio-éducative au sein du Relais : **23 26 26- 14** rue Surleau- Nouméa
- **Association Femmes et Violence conjugales** propose un accueil et une écoute : **26 26 22- assfvc@lagoon.nc**
- **Votre médecin traitant** peut vous écouter, vous orienter vers les structures adaptées et établir un certificat d'ITT (interruption temporaire de travail) en lien avec les violences subies.
- **Stimulus** : cette ligne d'écoute téléphonique gratuite et confidentielle permet un ou plusieurs entretiens avec un psychologue : **0805 020 336**

Etape 3 : Pour se reconstruire

- **Votre mutuelle** peut peut-être prendre en charge partiellement pour vous et vos bénéficiaires un **accompagnement psychologique** ou des séances de **médecines douces** (ostéopathie, acupuncture...).
- **Association d'aide aux victimes (ADAVI)**: des juristes et psychologues vous informent sur vos droits, le dépôt de plainte, la procédure pénale et vous accompagne dans cette démarche. Tél : **27.76.08- accueil@adavi.nc**

« Pour partir il faut reconnaître son impuissance à changer l'autre et décider de s'occuper enfin de soi » (M.F Hirigoyen)